



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019

VILLE D'EMBRUN

(Application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché en Mairie le

08 FEV. 2019



Le Maire
Chantal EYMEOUD



L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 18h00, Le Conseil Municipal de la commune d'EMBRUN, légalement convoqué le 18 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Manutention sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,

Présents : Madame Chantal EYMEOUD, Messieurs Marc AUDIER, Laurent RIORDA, Madame Mireille SERRES, Monsieur Gérard MARCELLIN, Mesdames Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Monsieur André DIDIER, Madame Colette GARCIN, Messieurs Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Christian GUENEAU Franck BERNARD-BRUNEL, François LONGEPIERRE, Madame Chantal ESMIEU, Monsieur Christophe COZZA, Mesdames Elodie MAIRE-DELAPLAGNE, Wiebke SILVE, Messieurs Didier STEINVILLE, Patrick CLEMENT, Madame Martine ASSANDRI.

Représentés :

Madame Danièle BENOIT-CRESPIN donne pouvoir à Madame Jehanne MARROU,
Madame Anne-Marie LE DISEZ donne pouvoir à Madame Colette GARCIN,
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,
Monsieur Serge TERRAZ donne pouvoir à Monsieur Gérard MARCELLIN,
Madame Sophie BARNEOUD donne pouvoir à Madame Chantal ESMIEU,
Madame Fanny COLONNA donne pouvoir à Madame Mireille SERRES,
Monsieur Philippe BETHUNE donne pouvoir à Monsieur Patrick CLEMENT,
Madame Véronique SCHELTEN donne pouvoir à Monsieur Didier STEINVILLE.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut normalement délibérer

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur André DIDIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.

Le procès-verbal est approuvé sans changement.

Rapport n°2019-001 R : Débat d'orientations budgétaires 2019 :

- . Budget général**
- . Budget annexe camping**

Madame le Maire procède à la lecture du rapport suivant :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Contexte général et rappels réglementaires :

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la gestion de la dette. C'est l'objet du présent rapport qui remplace l'examen traditionnel en commission des finances, le vote définitif du budget étant prévu le 27 Février 2019. C'est l'occasion d'une réflexion partagée autour du **bilan de l'exercice 2018** et de **fixer des objectifs pour l'année 2019**, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec la planification des projets de la commune en matière d'acquisition de matériels et de travaux structurants. Il participe à l'information des élus et est nécessaire à la démocratie participative. C'est aussi le moment de rendre des arbitrages en fonction des budgets disponibles, de réfléchir sur les priorités, d'établir des échéanciers, et d'en débattre ensemble.

Il faut rappeler que de 2013 à 2017 sous le gouvernement précédent, Embrun a subi une baisse continue de sa Dotation Globale de Fonctionnement ce qui a représenté **une perte nette cumulée sur 5 ans de 1 773 123 Euros (soit aujourd'hui près de 600 000 Euros de baisse annuelle par rapport à 2013**, ce qui représente à titre indicatif plus d'une année de fonctionnement de l'école de musique et de danse). En 2019, la DGF est globalement estimée en baisse de 2.3%, liée à un système prélèvement pour la péréquation.

Contexte local / rappel des principales réalisations 2018 et projets 2019 pour Embrun :

Parmi les faits marquants de l'année 2018 pour notre commune, on notera :

- Des travaux qui ont été menés pour stabiliser les terrains concernés par un glissement Quartier de la Bellotte : une première tranche de travaux en urgence ont été réalisés ; drains forés, étanchéification du fossé du grand horizon, débroussaillage des rives du torrent de la bellotte.

- Pôle culturel de l'Archevêché : études et sondages archéologiques

Travaux de Voirie

Aménagement de l'entrée de ville « Porte de Gap » (1^{ère} tranche)

Aménagement et création des trottoirs Avenue Charles DE GAULLE

Aménagement de la rue du Saule

Rénovation du réseau d'eau pluvial rue de la Liberté

Divers travaux de voirie (rebouchage de trous...)

Espace rural/forêts et agriculture

Réfection de divers chemins ruraux, régénération du mélézin, travaux en forêt

Ecoles

Remplacement du revêtement de sol au Rez-de-chaussée de l'école maternelle Soldanelle

Remplacement de 8 fenêtres à l'étage de l'école maternelle Soldanelle

Développement des Numériques

Centre des Impôts

Mise aux normes du rideau métallique de la porte

Rénovation de la toiture Terrasse

Réparation d'une partie de la toiture

Salle des fêtes

Dans le cadre des travaux d'accessibilité création de WC handicapés

Rénovation des murs intérieurs

Travaux en régie

Création d'une digue de protection aux jardins familiaux

Mise aux normes électriques et éclairage LED à la cathédrale

Aménagement du jardin de la Marine – 1^{ère} tranche

Aménagement des futurs locaux du secours catholique – 1^{ère} tranche en 2018

Mise aux normes du réseau d'éclairage du plan d'eau – en collaboration avec le SYEP

Mise aux normes du réseau d'éclairage public sur le parking de la roche en collaboration avec le SYME

Installation d'un éclairage extérieur sur les accès au gymnase

Installation d'un point lumineux devant la cathédrale

Aménagement des caves de Cézanne pour le CRAP

Création de bac à fleurs

Aménagement des espaces verts autour de la piscine

Installation d'un réseau d'arrosage automatique à l'entrée Est – ST Surnin

Rénovation de la grande salle de la salle des fêtes – 1^{ère} tranche

Sécurisation de la cours de l'école Farandole / installation d'un grillage rigide

Réfection de la toiture du gymnase de l'école CEZANNE

BUDGET GENERAL

Dans un premier temps, comme dans tout débat budgétaire, une rétrospective est nécessaire sur l'exercice qui vient de se dérouler. Je rappellerai que ces chiffres sont provisoires tant que les rattachements des dépenses (engagements en cours au 31/12/2018) et la vérification avec le compte de gestion n'ont pu être réalisés de manière définitive.

Les Comptes provisoires de la Ville font apparaître **un résultat d'exercice 2018 de près de 1 565 000 €**. Une partie est affectée à la section d'investissement du BP 2019 pour couvrir le besoin de financement (Résultat investissement + Restes à réaliser) ; le reste sera affecté en report d'excédent de fonctionnement.

I/ Le fonctionnement

➤ Les Dépenses

En 2018, globalement nos dépenses réelles de gestion (Charges de fonctionnement hors dette) diminuent de 2 % entre le CA 2017 et le CA 2018.

Si on prend en compte **l'inflation** qui impacte les prix (+1.9 % sur 2018), le **GVT** (glissement vieillesse travail) qui impacte les salaires à la hausse, on constate que la baisse des charges est significative.

Cet effort a porté sur les dépenses courantes et les charges de personnel, à savoir :

- *Les charges à caractère général (011)* passent de 1 920 184 € à 1 900 000 € soit une baisse de 1 % ;
- *Les charges de personnel (012)* stabilisées au niveau de l'inflation : 3 743 209 € ;
- *Les autres charges de gestion courante (65)* passent de 1 049 181 € à 879 374 € en raison du transfert de la charge du SDIS à la communauté (la Ville prend encore à sa charge la moitié ; ce montant est comptabilisé dans l'attribution de compensation en recette) soit une baisse de 16 %.

En matière de charges à caractère général, malgré un hiver très enneigé le budget reste stable.

La dépense est de 30 000 € de Sel pour l'hiver et 63 000 € pour le carburant, soit 13 000 € de plus qu'en 2017.

On remarque aussi une diminution des dépenses de transport scolaire et du coût de la cantine scolaire avec la baisse de 1 € du prix du repas facturé par l'hôpital.

la taxe de séjour n'est plus reversée à la Communauté suite au transfert de compétence du tourisme (43 000 €).

Concernant les charges de personnel, elles ont augmenté de l'inflation en raison d'heures supplémentaires payées pour les employés ayant réalisé de nombreuses heures durant l'hiver. En raison de l'abandon des contrats CAE, des emplois ont été poursuivis avec des contractuels (coût pour la collectivité + 80 000 €). La synergie des postes de Directeur du service technique et de DGS ont permis aussi cette stabilité

	2014	2015	2016	2017	2018
EFFECTIFS cne	129	123	119	108	117

Effectif CCAS : 61.

Dans les dépenses réelles, les charges de personnel représentent un poste important pour la commune à hauteur de 53 %. Ce taux est identique au seuil médian de la strate. Il augmente en 2018 en raison de la part moins importante des charges de gestion courante suite au transfert de la charge du SDIS à la communauté. Par ailleurs, ce taux reste raisonnable étant donné les charges de centralité et le caractère touristique de la Ville. Celle-ci a d'ailleurs été surclassée et reçoit une dotation qui tient compte des charges induites par une ville de 10 à 20 000 habitants.

Viennent ensuite les **charges à caractère général** : 27 % et enfin les **autres charges de gestion courante**, 13 %.

Ces charges de gestion courante comprennent les contributions au syndicat d'éclairage public, mais également la participation de la commune au CCAS (575 000 €), les subventions aux associations (104 440 €) et les indemnités des élus. Ce chapitre a baissé en raison du transfert à la CCSP de la dépense SDIS. La Communauté de Commune prend à sa charge la dépense en lieu et place de la commune et prélève la moitié de la somme sur le reversement de l'Attribution de compensation.

En matière de subventions, la commune poursuit au même niveau sa politique de soutien aux associations par le biais des subventions mais aussi de mise à disposition extrêmement généreuse de locaux, de minibus, de matériels divers, et de mise à disposition de notre personnel municipal (CTM) qui sont autant d'avantages en nature sans lesquels elles ne pourraient pas fonctionner.

La ville en quelques chiffres

Libellés	Ratio Embrun	Ratio strate
Dép. Réelles Fonct. /pop.	1 065 €	929 €
Produits d'impos. /pop.	612 €	494 €
Rec. réelles fonct. /pop.	1 282 €	1 112 €
Dép. d'équipement/pop.	249 €	252 €
Encours dette/pop.	1 595 €	880 €

➤ Les Recettes

Dans le cadre des recettes, l'Etat a décidé de demander un effort aux 319 plus grandes collectivités en signant une contractualisation d'objectif. Ce contrat oblige ces collectivités à respecter une progression de leur dépense de fonctionnement limitée à 1.2 %. L'Etat espère réaliser ainsi près de 13 milliards d'économie sur le mandat. Pour le moment, les villes qui ne rentrent pas dans le dispositif comme Embrun voient leur DGF stable.

La Ville a reçu une DGF de 1 361 575 € en progression de 0.4%.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Rurale, la recette se répartit comme suit :

- DSR Bourg-centre : 412 511 € (+ 14%)
- DSR de péréquation : 134 159 € (+13%)
- Dotation Nationale de Péréquation : 215 391 € (+9%)

Enfin, la DSR CIBLE qui est attribuée aux 10 000 communes de – 10 000 habitants les plus pauvres, la ville d'Embrun est passée de la 10 502^e place en 2017 à la 6056^e en 2018. Ce changement s'explique par le calcul d'un nouveau potentiel financier suite à la fusion de nouvelles villes à la communauté de Communes Serre-Ponçon. Et alors, que la collectivité ne percevait plus cette dotation celle-ci s'est élevée en 2018 à hauteur de 176 729 €. Comme le potentiel financier est calculé pour l'ensemble du territoire et alors que pour 22 000 communes ces dotations ont baissé, la Ville d'Embrun connaît une augmentation de ces dotations.

Les contributions directes liées à la fiscalité locale en raison principalement de la suppression de l'abattement à la base de 15% sur la taxe d'habitation s'élève en 2018 à 3 995 000 €. Dans ce chapitre, les droits de mutations continuent d'atteindre un bon niveau à plus de 300 000 €. Une révision sur l'attribution de compensation en tenant compte des permis de construire et la prise en charge de la moitié du SDIS pour un montant de 109 932 €.

Les produits des services qui concernent les régies de recettes du restaurant scolaire, du marché, de la patinoire et des redevances d'occupation du domaine public atteignent près de 700 000 €.

Les produits de gestion qui représentent les loyers baissent en raison de l'arrêt de la location de Chauveton par France Terre d'asile et s'élève à 255 000 €.

II/ Section d'investissement 2018

⇒ Dépenses

Le budget d'investissement exécuté en 2018 connaît une différence avec les prévisions en raison du retard, lié aux fouilles archéologiques, des travaux pour le Pôle Culturel.

Cependant, la Ville a réalisé la plupart des autres équipements, à savoir :

- *Travaux sur l'éclairage public par SYEP* : 30 000 €
- *Aménagement Public* : 425 000 €
 - ° Chemin de la combe
 - ° Square de la Marine
 - ° Trottoirs Pont Frache/St surnin
 - ° Aménagements publics sur le territoire de la Commune
- *Travaux de protection la Bellotte* : 130 000 €
- *Matériels informatiques et logiciels mairie (dont formation et dématérialisation des procédures)* : 33 000 €
- *Matériels des Services techniques (Notamment acquisition de 2 engins polyvalents)* : 217 520 €
- *Pôle Culturel (mission assistance)* : 173 000 €
- *Plantations en forêt (Mélézin)* : 61 000 €
- *Travaux en régie (Ecole Cézanne, Salle des Fêtes, Lapeyrouse, Jardin de la Marine, Mise aux normes l'Eclairage Public)* : 185 000 €
- *Requalification Pied de ville (1^{ère} tranche)* : 408 000 €
- *Travaux dans les écoles et équipements numériques* : 45 000 €
- *Chauveton* : 30 000 €

⇒ Recettes

Le FCTVA représente le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente à partir d'un taux 16.404 %. En 2018, la ville a **perçu 127 443 Euros** contre **253 461 € en 2017**. En ce qui concerne la Taxe d'Aménagement qui est versée lors l'achèvement de chaque construction, elle progresse pour atteindre plus de 100 000 € en 2018.

Les subventions d'équipement perçues en 2018 de 1 227 000 € sont en forte hausse en raison d'une avance importante de la DRAC pour la rénovation patrimoniale Du Pôle Culturel.

La Ville n'a pas contracté d'emprunt pour l'année 2018.

III/ Résultats prévisionnel de l'exercice fin 2018

En fonctionnement, le **résultat de l'exercice** pour 2018 devrait s'élever environ à **606 000 Euros** et le **résultat de clôture** (qui prend en compte l'exercice antérieur) à **1 960 000 Euros**. Cela permettra donc d'affecter 285 000 € en investissement ; le reste sera affecté en report d'excédent de fonctionnement du BP 2019.

Le résultat de l'exercice 2018 **en investissement** est estimé à environ **- 292 000 Euros** et le déficit de clôture à **- 400 000 Euros** (ce déficit est abondé par un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement).

Au final, les comptes provisoires de la Ville font apparaître un **résultat global (fonctionnement + investissement) de l'exercice 2018 d'environ 1 565 000 €**, alors que certaines recettes liées à des ventes de terrain prévues en 2018 n'ont pas été réalisées. Toutefois, il convient de nuancer ce résultat excédentaire car il est lié par une avance de subvention versé par L'Etat (900 000 € perçus en décembre 2018) qui nous accompagne fortement sur le projet du pôle culturel.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produits réels fonctionnement	9 301 341	8 540 387	8 410 042	8 231 427	8 609 262
Charges réelles de fonctionnement	7 790 565	7 606 919	7 305 402	6 976 868	6 985 303
CAF BRUTE*	1 510 776	933 467	1 104 640	1 254 559	1 623 959
Remboursement Capital dette	1 080 781	917 069	918 843	954 019	933 502
CAF NETTE	429 995	16 399	185 797	300 540	690 457

En euros (CA 2018 avant rattachement)

CAF : Capacité d'Autofinancement

IV / La dette au 31/12/2018

Embrun a fait le choix d'investir de façon importante par le passé (**entre 2005 et 2010**, avec près de 30 000 000 € investis) au bénéfice de la population locale et des associations, pour l'aménagement des structures publiques et du centre-ville, permettant de renforcer ainsi l'attractivité de notre commune et de notre territoire. Depuis 2011 la commune a très peu emprunté, ramenant ainsi désormais l'encours de dette à des ratios plus soutenables (la ville rembourse près de 1 million d'Euros d'amortissement par an).

En 2018 au 31 décembre, l'encours de la dette est de 10 613 000 Euros dont 17 % sont constitués d'emprunts dits structurés. La commune surveille ces emprunts en étroite relation avec les différents établissements bancaires. Jusqu'à présent les taux de ces emprunts restent très intéressants, et les seuils de risque n'ont jamais été approchés. Toutes les études et analyses visant à supprimer ces emprunts structurés n'ont débouché sur aucun scénario intéressant pour la commune (les frais générés par des rachats de prêt sont trop élevés).

ENCOURS DE DETTE 2014/2018

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	1 080 781,35	608 142,31	1 688 923,66	13 956 891,39
2015	917 068,52	561 334,75	1 478 403,27	13 039 822,87
2016	918 842,98	505 754,89	1 424 597,87	12 520 979,89
2017	954 018,94	472 249,09	1 426 268,03	11 581 783,43
2018	943 549,93	437 633,39	1 381 183,32	10 613 342,76

La capacité de désendettement passe de 10 ans à 6,5 ans en 2018.

I/ Un contexte national

Après un rythme de croissance dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant +0.2% et laissant présager 1.6% de croissance en moyenne sur 2018. Le Haut Conseil estime une croissance à 1.7% pour 2019.

La baisse du chômage conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Depuis 2018, la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement et la réduction des emplois aidés. L'année 2019 poursuivra cette tendance avec une remontée du chômage à 9.3% de la population active.

Entretenu par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés avec un pic à 2.3% en juillet. L'inflation devrait diminuer sur 2019 pour atteindre 1.4%

Les conditions d'octroi de crédit demeurent intéressantes pour les collectivités et les particuliers. Cependant la demande de crédit des ménages diminue en raison de l'augmentation du prix de l'immobilier.

En ce qui concerne le déficit de la France, celui-ci s'affichera en début 2019 à 3.2 % pendant que la dette publique s'alourdit à 98.5% du PIB.

Dans le projet 2019, le gouvernement réaffirme la réduction de 2 points du PIB du déficit, de 3 points sur les dépenses publiques et de 5 points de la dette.

Le concours financier aux collectivités représente 48.6 milliards sous forme de dotations ou de soutien de l'investissement.

Le budget de l'Etat a été réalisé avec une hypothèse de croissance de 1.7% pour 2019.

La tendance macro-économique a une influence sur les concours de l'état versés aux collectivités et le développement des entreprises. Nous présenterons par la suite quelles sont les conséquences pour la Ville d'Embrun.

II/ Les orientations budgétaires et le développement pour Embrun en 2019

Dans ce contexte économique, la commune d'Embrun poursuit les objectifs qui sont construits en fonction de nos engagements et des réunions de quartiers et des rencontres citoyennes.

- Maintenir un **service public local de qualité** tout en rationalisant et en mutualisant les moyens municipaux ;
- Poursuivre la politique développée par le **CCAS** en direction des familles, de la population, des plus jeunes aux plus âgés et envers les plus faibles ;

- Continuer à soutenir les associations locales qui dynamisent notre cité et participent au bien vivre ensemble ;
- Poursuivre une politique culturelle engagée en faveur des jeunes, de la musique et des festivités ;
- Rester attentif au bien vivre de la population embrunaise, à la qualité du lien social, au maintien des services médicaux, aux créations d'emplois et à l'animation d'Embrun ;
- Démarrer ou poursuivre plusieurs projets pluriannuels (Pôle culturel, aménagement du pied de ville, création d'un équipement sportif (city stade), développement du numérique, lancement d'une procédure d'urbanisme pour le domaine de Chauveton, l'éco quartier...)
- Travaux de voirie ;
- Favoriser la transition énergétique et écologique avec le remplacement dans tout le Centre Ancien de l'Eclairage par des leds ;
- La mise en place d'une navette électrique gratuite qui circulera dans les quartiers et au Plan d'Eau ;

1- Section de fonctionnement 2019 :

Le budget global de fonctionnement 2019 est estimé à 10 072 000 Euros en hausse de 7.6% par rapport à 2018. Toutefois **les dépenses « réelles » de fonctionnement seront en légère baisse pour 2019 (- 35 000 Euros soit -0.4 %) avec un effort sur les dépenses de personnel et les charges financières en baisse (-9.42 %)**. L'augmentation prévue vient du virement important à la section d'investissement (1 963 000 Euros).

⇒ **Dépenses de fonctionnement :**

- **Charges à caractère général** : environ 2 190 979 (- 2%)

Dans le cadre de la relance du marché des assurances sur les biens, les Agences d'assurance proposent des tarifs très inférieurs au montant actuel. Les cotisations sont évaluées à 39 000€ au lieu de 94 000 €. Cette augmentation avait été subie lors de l'incendie du CCAS et l'on revient à des tarifs correspondants plus à la déclaration de nos sinistres actuels.

En 2017, la Ville s'était engagée auprès du parc national des écrins dans un programme de diagnostic environnemental appelé « ABC biodiversité » pour un montant de 30 000 €. Cette somme n'apparaît plus cette année.

Les augmentations principales comprennent :

- Le carburant pour anticiper un éventuel déneigement égal à celui de 2018.
- Le chauffage
- L'entretien du matériel roulant
- Le Transport urbain (navette électrique)

- **Charges de personnel** : 3 829 922 € (stable)

Elles seront **contenues en 2019** par rapport à ce qui a été voté en 2018 tout en tenant compte de la poursuite d'agents contractuels qui sont pérennisés malgré l'arrêt des contrats aidés. Nous subissons toujours le glissement vieillesse travail (GVT) : les avancements classiques dans les carrières des agents, la revalorisation des plus bas salaires avec l'augmentation du SMIC.

- Création de deux postes de saisonnier au service technique.
- La personne s'occupant des animations est en contrat avec la Mairie, elle ne dépend plus de l'Office de Tourisme et on a renforcé le service avec 1 mi-temps.
- Les interventions de déneigement sont anticipées pour payer les heures supplémentaires. En cas de neige moins importante que l'année dernière, la charge de personnel sera réduite.
- La ville aura 1 départ à la retraite.

- **Charges financières** : 406 000 € (-9%)

Depuis quelques années, la ville est dans une phase de désendettement et comme la plupart des emprunts ont été réalisés en échéances constantes, les intérêts baissent. Et une trésorerie meilleure depuis 2018 fait que la ligne de trésorerie est moins utilisée. (Frais pour 2018 : 1 500€).

- **Le fonds national de péréquation communal (FPIC)** : 50 000 €

En 2018 la fusion de nouvelles communes dans la communauté Serre-Ponçon a constaté un nouveau potentiel financier plus faible que les années précédentes. Ce fonds qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines communautés pour la reverser à des communautés « moins favorisées », est plus faible, par rapport au budget de 2018 pour l'année à venir. Cependant, suite aux décisions fiscales prises par la communauté ce montant devrait un peu progresser par rapport au prélèvement de 2018 qui s'est fait à hauteur de 42 000 €.

- **Les charges de gestion courante** : 935 000 € (stable)

Après les différents mouvements sur ce chapitre avec l'arrêt du versement de la subvention à l'office du tourisme et au SDIS, le montant inscrit représente essentiellement les subventions aux associations et au CCAS. Ces subventions resteront stables pour 2019 tandis qu'une avance sera octroyée au CCAS pour la somme de 140 000 €.

⇒ **Recettes de fonctionnement** :

- **Le produit des services** : 713 900 € (stable)

Cette recette est stable malgré la baisse de la régie cantine et une coupe de bois qui n'est pas prévue en 2019. La principale augmentation est le reversement de la communauté à la ville pour le salaire du directeur de la piscine.

- **Impôts et taxes** : 4 499 932 € (stable)

Dans un souci d'anticipation des mouvements sociaux et des annonces faites par l'Etat, les contributions directes sont évaluées à hauteur de l'actualisation prévue à l'article 99 de la loi de finances 2016-2017. Ce taux de révision est calculé sur le prix de la consommation de novembre, soit 2.17% en 2019. Le montant de la Taxe d'habitation porté au budget tient donc compte de la fin de ce dispositif. Si ce dispositif est conservé jusqu'en 2020, la ville percevra en 2019, 120 000 € de contribution supplémentaire.

Les taux d'imposition resteront identiques pour 2019 et 2020 (TH à 14.35%, TFB à 26.27 % et TFNB à 101.44%) pendant que 80% des ménages auront 65 % de réduction de leur taxe d'habitation sur la base du montant qu'ils ont versés en 2017. La Commune n'engagera pas de hausse fiscale.

Relation financière avec la communauté de communes

Suivant l'accord donné par la ville, la communauté disposait de la révision libre de l'Attribution de Compensation. La CCSP a donc révisé le montant de l'Attribution de compensation en intégrant le coût des permis de construire, la prise en charge du versement de la moitié de la cotisation au SDIS, pour constater un montant de 109 932 € dès 2018. Ce montant reste identique pour l'année 2019.

La CCSP prend en charge une partie des frais de l'école de musique au titre des enfants venant apprendre la musique à Embrun et habitant dans les autres collectivités de la Communauté de Commune pour la somme de 100 000 €

La CCSP participe aussi au financement du pôle culturel à hauteur 50 % du solde restant à la charge de la Commune.

- **Dotations** : 2 495 255 € (-6%)

Le niveau global national de la **DGF** reste fixé à 26.9 milliards cependant 167 millions sont prélevés au titre de la péréquation. Ce prélèvement entraîne une perte de DGF de 2.3% pour la Ville. Le montant devrait être de 1 320 000 € au lieu de 1 361 000 €.

Pour la **DSR** qui englobe la Dotation Bourg centre, la dotation de péréquation et la dotation cible, la Ville a connu avec l'intégration de nouvelles communes sur le territoire de la communauté une éligibilité à la dotation de solidarité rurale cible qu'elle n'avait plus eue depuis 2015. Ce montant est encore dû aux mouvements des recettes (produits) et charges (versement nouvelle Attribution de Compensation) constatées au niveau de la Communauté. Ce montant supplémentaire s'est élevé à 176 000 € mais étant donné les différents changements de fiscalité en 2018, ce versement devient incertain pour 2019. Il a été décidé de prendre en compte sur le budget 2019, 50% du montant de 2018.

Pour les autres éléments de la **DSR**, ils augmentent de près de 4%, cependant l'augmentation du potentiel financier envisageable sur le territoire de la CCSP amène à une prudence et un maintien au niveau des montants obtenus en 2018.

On peut rappeler que le CCAS, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la régie Bois et le Camping contribuent aux recettes du budget de la commune, en remboursant certaines charges (personnel, matériel, frais de fonctionnement).

2 – Section d'Investissement

➤ **Dépenses d'investissement :**

La section d'investissement est en hausse sensible (6 073 000 Euros contre 5 357 000 Euros au BP 2018). Le remboursement de la dette s'élève à environ 980 000 Euros pour l'année 2019, et un montant des dépenses d'équipements de 4 millions d'euros hors reports.

Etat de la dette prévisionnelle

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	980 984,67	403 848,96	1 384 833,63	9 645 969,22
2020	966 352,86	365 934,87	1 332 287,73	8 689 803,48
2021	988 487,60	328 023,05	1 316 510,65	7 707 413,15

Ces travaux d'équipements sont sensiblement équivalents au BP 2018 car l'année dernière, il était prévu un commencement des travaux dans l'ancien archevêché, qui a été retardé du fait de fouilles archéologiques complémentaires.

Pour le Budget 2019, les principales opérations se répartissent entre la fin de l'aménagement de l'entrée de Ville, la création du terrain multisport, le choix du projet du domaine de Chauveton, l'acquisition et l'aménagement du parking dans l'emprise foncière de la Gendarmerie Nationale, la rénovation des voiries, le suivi de l'évolution du quartier de la bellotte classé en catastrophe naturelle en 2017, la poursuite des travaux au Plan d'Eau, la création du transport public.

De façon plus détaillée, il vous est présenté les opérations chiffrées (hors reports) ci-après :

- Urbanisme/habitat/bâtiments communaux/Travaux (TTC):
 - Acquisition foncières (échange Terrain Bonnaffoux, divers fonciers) : 11 000 €
 - Pôle culturel (archevêché) : 500 000 €
 - Travaux de voirie : 600 000 Euros
 - Travaux sur l'éclairage public : 150 000 €
 - Aménagement du pied de ville (2° tranche) : 740 000 €
 - Etudes et travaux sur mouvement de terrain La bellotte : 600 000 €

- Acquisition terrain Gendarmerie Nationale (si achat en direct) et construction mur intérieur : 800 000 €
 - Domaine de Chauveton (études procédure d'aménagement urbain) : 50 000 €
 - Terrain multisport type city stade : 55 000 €
 - Travaux sur gymnase (charpente) : 300 000 €
 - Travaux forestiers / chemins communaux et espace rural : 315 000 € notamment chemin du « Bois Vézin ».
 - Aménagement des allées du cimetière : 30 000 €
 - Travaux dans les écoles (toiture gymnase/façades/fenêtres/réfection du sol) : 64 000 €
 - Programme d'accessibilité : 20 000 €
 - Maintenance des bornes à incendie (nouvelle compétence) : 2 000 €
- Achats matériels et équipements divers :
 - Matériel roulant CTM (nacelle, Aspirateur déchets, mini pelle, véhicule : 124 000 Euros
 - Achats instruments école de musique : 6 000 Euros
 - Informatique (Serveur, Web2 RH...) : 24 000 €
 - Photocopieuse Service administratif/Culture : 17 000 €
 - Equipement numérique écoles : 18 000 Euros
 - Modernisation numérique des logiciels métiers RH et état civil élections/marchés publics (2ème tranche) : 17 000 Euros

Il convient de rappeler que certaines opérations pluriannuelles sont programmées budgétairement sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), dont voici le détail :

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP 2018	Révision	MONTANT AP révisée 2019	Réalisés 2017	CP 2018	CP 2019
0127	Remise à niveau des logiciels RH&Etat Civil	47 733 €		47 733 €	17 784 €	13 020 €	16 929 €
0150	Aménagement de l'entrée de Ville	800 000 €	350 000 €	1 150 000 €		407 970 €	742 030 €

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP révisée 2019	Réalisés 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
0134	Pôle culturel	8 990 000 €	61 920 €	173 436 €	500 000 €	3 000 000 €	3 500 000 €	1 754 644 €

➤ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont constituées par le virement de la section de fonctionnement, du FCTVA, la taxe d'aménagement, des subventions.

Les ventes de terrains prévues ne se sont pas réalisées en raison de retard administratif et des changements demandés par Certains acheteurs.

La Ville ne présentera pas d'emprunt sur le budget 2019 mais la décision sera à apprécier en fonction de la réception des subventions attendues et des ventes prévues pendant l'année. Un emprunt pourrait malgré tout être nécessaire si la Commune achète directement le foncier de la Gendarmerie Nationale.

Le **FCTVA** qui est l'application d'un taux de 16.404 % aux dépenses de 2018 est estimé à 220 000 € sachant que toutes les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles à ce fonds (achats de terrains, Travaux sur bâtiment à autrui, les études des projets).

La Taxe d'Aménagement qui est applicable à toutes les opérations d'aménagements, de constructions et d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme est estimée à 75 000 €. Cette année, l'administration retirera le montant des projets qui n'ont pas abouti pendant les années 2016/2017 à savoir pour la ville près de 5 000 €.

Enfin, de nombreuses subventions sont attendues pour les programmes réalisés ou en attente de réalisation (y compris sur les études) pour **plus de 1,5 millions d'Euros** au total en 2019 (hors reports). Les montants indiqués ci-après **correspondent à des pourcentages sur les montants Hors Taxes et sont conditionnés par l'avancement effectif des travaux** :

- Pôle Culturel – Médiathèque : *Des avances ont été versées et pour la dépense prévue Au budget aucun versement ne pourra être reçu*
- Aménagement Pied de Ville : *ETAT (DETR + Spil) : 243 400 Euros
REGION : 132 000 Euros*
- Aménagement public : *REGION (FRAT) : 150 000 Euros
DETR : 199 230 Euros*
- Etudes/Travaux RTM La bellotte : *REGION : 200 000 Euros
ETAT (Fonds Barnier) : 111 200 Euros
DEPARTEMENT : 50 000 Euros*
- Forêt communale : *Mandement : 235 435 Euros*
- Terrain multisport City Stade : *ETAT : 11 450 Euros
REGION : 7 000 Euros
DEPARTEMENT : 15 250 Euros*
- Projet de chauveton : *ETAT : 4 290 Euros
EPF : 30 000 Euros
REGION : 8 000 Euros
SAFER : 10 834 Euros*
- Accessibilité Salle des fêtes : *DETR : 6 667 Euros
DEPARTEMENT : 6 667 Euros*
- Travaux Ecoles : *DETR : 13 727 €
DEPARTEMENT : 5 000 Euros*

En recettes exceptionnelles, il apparaît les ventes de terrains ou bâtiments :

- La Vente Souchon a pris du retard en 2018 suite à un problème de servitude sur la route menant à l'habitation, elle est prévue pour le 1^{er} trimestre pour une somme en net pour la commune de 235 000 € ;
- La vente des terrains de l'Eco-quartier a pris aussi du retard après la signature du compromis en raison du permis d'aménager et devrait intervenir pour moitié au 1^{er} semestre et la clôture en fin 2019 début 2020 ;
- Vente de l'ancien hangar du comité d'entreprise d'EDF au plan d'eau au 1^{er} semestre pour un montant de 90 000 € ;
- Vente d'un terrain à Entraigues II pour un point de stockage à « cheminée pro » pour un montant de 10 600 €.

3^{ème} partie / Budget annexe du camping

Au 1^{er} janvier 2019, le budget du camping municipal passe en régie avec autonomie financière. Le budget annexe est individualisé mais sans personnalité morale. La présentation du Débat d'orientation budgétaire s'effectue donc en même temps que le budget principal suivant le principe de l'unité budgétaire.

Un rappel des différents projets et objectifs réalisés par le Camping cette année :

- Les travaux en régie atteignent depuis 3 ans un fort niveau et pour 2018, 6 chalets ont été rénovés (peinture, boiserie, plomberie, carrelage, sanitaire) et équipés de meubles de cuisine, électroménager, revêtement de sol. Et 3 chalets ont fait l'objet de rénovation sur la plomberie, le carrelage et le sanitaire. Un bloc de sanitaire extérieur d'une superficie de 40 m² comprenant 4 toilettes et une fontaine ont été créés.
- Sur le plan financier le chiffre d'affaire est en recul de 3% mais se maintient par rapport aux constatations faites sur d'autres campings. Sachant aussi que l'année 2017 avait été exceptionnelle en raison de la météo.

➤ La réalisation du budget au cours de l'année 2018

I/ Section de Fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général (+6%) : 243 002 €

Une augmentation en raison d'achats pour les travaux en régie supérieur et des achats d'équipement des mobil home et chalets ainsi qu'une progression de la taxe foncière suite au taux de taxe foncière voté par le Conseil Général.

Charges de personnel : 207 245 €

Ces charges restent au même montant à 207 000 €.

Intérêt de la dette (-2%) : 13167 € (dont 4 527.90 € de transfert d'emprunt)

La charge d'intérêt baisse même si aucun emprunt ne s'arrête en raison d'échéance constante pour l'ensemble des prêts.

II/ Section de fonctionnement – recettes

Ventes des séjours : 469 401 €

Taxe de séjour : 17 625 € (en progression en raison de la mise à niveau des tarifs pour la création d'un Office de Tourisme Intercommunal).

Le résultat de clôture de fonctionnement 2018 (y compris les écritures d'ordre) est de : 88 347 €.

III/ Investissement :

Capital d'emprunt : 42 206 € (dont 12 041 € de transfert d'emprunt)

⇒ **Encours de dette au 31/12/2018 : 343 767 €**

Dépenses d'équipement et des travaux du camping : 12 659 €

- Réalisation d'un nouveau site internet totalement reconstruit et repensé en fonction des exigences du web 2.0. Le site est plus moderne, plus pratique bénéficiant d'une présentation dynamique donnant un accès simplifié au renseignement afin que chaque utilisateur y trouve l'information le plus rapidement possible.
- Une auto laveuse pour le nettoyage des mobil home, chalets et salle des pots d'accueil.

Le résultat de clôture d'investissement 2018, avant affectation s'élève à : - 69 048 €

⇒ **Prévisions budgétaires – BP 2019 budget annexe du camping**

I / Section de Fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 258 700 €

Les travaux en régie représentent une grande partie de ce poste avec près de la moitié utilisé pour rénover le camping, à savoir :

- Réfection réseau eau : 3 000 €
- Les sanitaires : 5 500 €
- Poursuite rénovation de chalets : 10 000 €
- Electricité et carrelage : 23 000 €

Charges de personnel : 213 815 €

Ces charges sont en progression en raison d'une présence des agents de surveillance plus conséquente.

Intérêt de la dette : 13 100 € (dont 5 000 € de transfert d'emprunt).

La charge d'intérêt baisse même si aucun emprunt ne s'arrête en raison d'échéance constante pour l'ensemble des prêts.

II/ Section de fonctionnement – recettes

Ventes des séjours : 480 000 € (identique au BP 2018 malgré une augmentation des tarifs)

Taxe de séjour : 25 000 € (identique à 2018)

III/ Investissement :

Capital d'emprunt : 44 600 € (dont 12 600 € de transfert d'emprunt)

⇒ **Encours de dette au 31/12/2019 : 300 314 €**

Dépenses d'équipement et des travaux du camping : 20 000 €

- Prévission de travaux d'enrochement pour refaire la chaussée : 10 000 €
- Prévission de réfection des voies du camping : 10 000 €

Un emprunt est affiché en prévission pour un montant de près de 30 000 €.

L'équilibre du budget se présente ainsi :

En fonctionnement : 594 300 €

En investissement : 362 950 €

CONCLUSION : Le budget qui sera voté lors du prochain Conseil Municipal vous a été présenté dans les grandes lignes mais de façon relativement détaillé pour le budget général et le budget annexe du camping. Il convient de remercier les services qui ont contribué à son élaboration (travail de prospective et d'anticipation important), ainsi que les élus qui participent au quotidien et me font remonter les besoins. Toutes les demandes ne peuvent évidemment pas être satisfaites, ce qui peut générer une forme de frustration car des arbitrages bien compréhensibles sont nécessaires.

L'année 2019 se présente donc avec un **budget engagé sur l'investissement et sincère avec une perspective de ne pas réaliser d'emprunt avant que le projet du pôle culturel ne commence**. Aujourd'hui, je m'attache à trouver les financements extérieurs auprès de tous les partenaires : Région, Communauté, Etat, Département pour que la Ville puisse toujours investir malgré une capacité d'autofinancement assez réduite.

Monsieur Patrick CLEMENT lit la déclaration suivante au nom des élus de l'opposition :

« Madame le Maire,

Sur le document d'orientation budgétaire que vous nous avez soumis nous souhaitons dans un premier temps obtenir quelques éclaircissements sur les points suivants :

- Il est mentionné page 12 que la CCSP prend en charge 50% du financement du pôle culturel, s'agit-il de 50% de l'investissement ?

- Page 13 : 500 ke d'investissements sont prévus pour le pole culturel. Alors que la subvention reçue pour ce projet et de l'ordre du million d'euro, pour quoi l'investissement n'est pas proportionnel à la subvention reçue ?
- Au cours de quel exercice la commune devra rembourser l' EPF pour le portage de l'acquisition du domaine de Chauveton ?

Nous voulons ensuite faire les remarques suivantes :

- Nous constatons que l'amélioration de la capacité d'autofinancement est essentiellement liée au transfert de plusieurs charges de fonctionnement vers la comcom.
- La capacité d'endettement demeure saturée car le niveau de la dette rapportée à la population est deux fois supérieur à la moyenne nationale
- Le transfert de charges vers la comcom permet de stabiliser le niveau des impôts locaux, cependant ces nouvelles charges communautaires vont probablement accroître le niveau de fiscalité locale pour les embrunais par le biais d'un accroissement des impôts communautaires.

Vous décrivez un environnement économique et financier difficile notamment en ce qui concerne les dotations de l'état. Comme vous le soulignez dans votre conclusion les marges de manœuvre budgétaire sont très étroites.

Une capacité d'autofinancement faible, une capacité d'endettement inexistante laissent augurer d'un exercice 2019 porteur essentiellement d'incertitudes. Ainsi que devient l'ambitieux projet d'aménagement du domaine de Chauveton ?

Dans ce contexte, l'investissement le plus important de l'exercice serait alors la réalisation d'un parking dont le cout serait de l'ordre du million d'euros. Nous sommes conscients de la nécessité de réaliser des emplacements de stationnement mais nous considérons que le montant envisagé pour réaliser ce parking est démesuré.

Sur ce sujet, nous avons un exemple de ce que pourrait être une approche participative d'élaboration budgétaire, permettant un vrai débat avec nos concitoyens sur tous les aspects socio-économiques, environnementaux et financiers impactés par l'opportunité d'un tel investissement. »

Madame le Maire répond sur le 1^{er} point que le financement de la Communauté de Communes pour l'archevêché est de 50 % du reste à charge pour la Commune d'Embrun au niveau de l'investissement et hors TVA. Ce plan de financement a été voté par les deux assemblées. Madame le Maire précise, pour répondre au deuxième point, que les

500 000 euros inscrits au budget 2019 pour l'archevêché correspondent aux travaux qui vont être entrepris cette année. En effet, en raison des prescriptions archéologiques sur l'Archevêché, qui sont très utiles pour les recherches historiques sur ce secteur, les travaux de réhabilitation de l'Archevêché ne débiteront pas avant l'automne 2019 ; C'est pour cette raison que seulement 500 000 euros sont inscrits en dépenses en 2019 et le reste sera inscrit dans le budgets suivants. Mais le plan global de financement de cette opération reste le même. La commune a reçu une grosse avance de subvention pour cette opération au vu du plan de financement total de cette opération et cet argent est réservé pour cet investissement.

En ce qui concerne le Domaine de Chauveton, il est convenu que la commune commencera à rembourser l'Etablissement Public Foncier lorsque que l'on percevra les produits de la vente des terrains. Une clause de prolongation de la durée est prévue dans la convention qui nous lie à l'E.P.F. et ceci, sans majoration.

En ce qui concerne la fiscalité locale, Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas que la fiscalité augmente que ce soit au niveau d'Embrun comme au niveau de l'intercommunalité.

Pour ce qui est du projet de parking dans le Gendarmerie, Madame le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la redensification du Centre Ancien. La population d'Embrun a tendance à augmenter et l'on constate que des gens veulent revenir habiter en centre-ville. Il y a beaucoup d'appartements vides dont certains sont à réhabiliter mais pour cela il faut qu'il y ait du stationnement de proximité. C'est pourquoi on fait cette opération. Avec les travaux de la troisième chaufferie bois on va perdre quelques places de stationnement ainsi qu'avec la réhabilitation de l'Archevêché. Il faut retrouver de nouvelles places de stationnement, c'est pourquoi le parking aux abords de la Gendarmerie est intéressant. La commune est sur cet achat depuis 15 ans. On a enfin l'accord alors il faut y aller. Le prix global est inférieur à 1 million d'euros (le foncier plus la construction du mur de séparation). Cette opération doit être utile à l'économie de proximité.

Monsieur Patrick CLEMENT demande si l'impact d'une O.P.A.H en centre-ville ne serait pas plus opportun que la réalisation d'un Parking pour redynamiser le centre ancien.

Madame le Maire répond que cela peut être fait de concert. Mais une O.P.A.H ne peut être réussie que si il y a du stationnement. La topographie d'Embrun fait que le seul foncier disponible est ce terrain et il faut le faire pour le développement d'Embrun. Ce que nous demande les propriétaires et les commerçants du centre d'Embrun c'est du parking...

Monsieur Patrick CLEMENT dit que l'opposition n'est pas d'accord sur les priorités et demande si le terrain , rue des Rochassons à côté des bâtiments ne pourrait pas être aménageable en parking pour moins cher.

Madame le Maire répond que ce terrain communal est très occupé aux abords des rochassons ; il sert de stationnement et aussi d'aire de jeux pour les enfants du quartier. On ne va pas changer la destination de ce terrain qui restera un parking et un espace de détente. Il pourra faire l'objet d'aménagements complémentaires.

Monsieur Patrick CLEMENT rappelle que ce projet avec l'EPF devra comporter un mixage entre habitat à caractère social et parking.

Monsieur Marc VIOSSAT dit que, sur ce projet, passer par l'EPF, cela correspond à un emprunt déguisé. Sur le projet présenté à la Salle des Fêtes, on avait la réalisation de 116 places de parking. Si l'on y met du logement social cela va diminuer par 2 le nombre de places réalisées car il faudra faire aussi du stationnement réservé à cet habitat. Il pense que si l'on commence à laisser tout cet espace en parking cela deviendra compliqué, par la suite d'en reprendre une partie pour y faire de l'habitat. Il faudrait réfléchir à ce que va devenir la Gendarmerie d'Embrun à terme. Il y a 16 hectares de terrains occupés en centre-ville.

Pour conclure sur ce sujet, Madame le Maire dit que la commune va faire l'acquisition de ce terrain de la Gendarmerie pour y réaliser un parking en centre-ville et si elle le fait sans l'EPF, ce qui semble être le cas, alors ce sera en contractant un emprunt pour cette opération. Ainsi la Commune n'aura pas les contraintes imposées par l'EPF. Elle précise que la Gendarmerie n'est pas très favorable à la création de logements sociaux dans ce secteur. Ainsi le projet de Budget Primitif 2019 pourra prévoir un recours à l'emprunt pour cette opération. La délibération relative à la signature de la convention d'intervention foncière avec l'EPF pour cette opération (délibération n° 2019-005 R) est retirée de l'ordre du jour.

Madame le Maire dit que pour le projet de la Médiathèque dans l'Archevêché, le Département aurait de nouveaux critères pour aider au financement de cette réalisation. On pourrait ainsi arriver à un financement presque à 100 % pour cette opération.

Monsieur Marc VIOSSAT confirme que le Département revoit ses critères de financement des projets de médiathèque en ce sens et que le Budget du Département sera voté prochainement.

Madame le Maire dit que la commune travaille parallèlement sur les travaux à entreprendre à la Cathédrale sur une tranche d'environ 1.5 millions d'Euros pour 2020 avec un financement à 100 % par le biais d'une souscription déductible ainsi que par le Loto du Patrimoine.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 est clôt.

Rapport n° 2019-002 R : Subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale : convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire informe le conseil que le Centre Communal d'Action Sociale a sollicité l'obtention d'une avance sur la subvention en attendant le vote du budget de la ville.

Madame le Maire indique que cette avance représente une somme de 140 000 € représentant 3/12 de la subvention versée au CCAS en 2018.

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **Vu** l'avis du Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019
- **Autorise** Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention de 140 000 € au Centre Communal d'Action Sociale dont il sera tenu compte dans l'attribution des subventions 2019,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre communal d'action sociale,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget communal 2019. »

Rapport n° 2019-003 R : Mouvement de terrain versant la Bellotte : Demande de subventions pour travaux.

Monsieur Patrick CLEMENT relate qu'un expert géologue les a interpellés pour demander si l'implantation des nouveaux pylônes de RTE pourrait être une des causes de ces mouvements de terrains.

Monsieur Marc AUDIER répond que le géologue qui travaille sur ce dossier n'a jamais évoqué ce problème.

Monsieur Christian GUENEAU précise que l'implantation de ces pylônes sur le plateau de Joutelle est très éloigné de la zone sinistrée.

Monsieur Patrick CLEMENT demande si l'on a une idée des enjeux financiers qui vont découler de ce glissement de terrain.

Monsieur Marc AUDIER répond que, pour le moment, on en est à 1.2 million d'euros.

Madame le Maire dit qu'elle va organiser prochainement une nouvelle réunion publique sur ce dossier prioritaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle que depuis 2016, des désordres sur plusieurs bâtiments sont apparus sur le quartier de la bellotte en raison d'un glissement de terrain.

La commune a missionné Pierre Rostan, expert en géologie, et le RTM pour accompagner la commune notamment sur les études à mener. Ce premier rapport a amené la commune à prendre un arrêté de péril sur l'aile ouest de la résidence "Les Fauvettes" et a permis de demander et d'obtenir par arrêté interministériel en date du 9 mars 2018 le classement du secteur en catastrophe naturelle.

Des études ont été menées en collaboration avec le RTM et le géologue Pierre Rostan afin de comprendre et de mieux appréhender le phénomène.

- Relevé satellitaire et topographique
- Réalisation de profils géophysiques par sismique réfraction
- Mise en place de piézomètres et inclinomètres et suivi régulier

Madame le Maire expose que l'analyse de ces études fait ressortir que le secteur de la Bellotte se trouve dans un mouvement d'ensemble ancien réactivé, affectant un ensemble géologiquement différent. Le corps principal du glissement comporte vraisemblablement deux surfaces de rupture qui s'effectuent au sein des moraines, la plus profonde s'effectuant vers - 16 m en aval et probablement plus de -20 m en partie centrale du glissement.

Mme le Maire précise que suite à ces éléments des travaux d'urgence ont été entrepris en fin d'année, drains forés en front de glissement pour évacuer l'eau accumulée et calibrage avec membrane étanche d'un fossé au grand horizon, débroussaillage du torrent de la bellotte pour faciliter le ruissellement et aussi faciliter l'observation et le travail à venir.

Madame le Maire indique qu'en décembre 2018, un arrêté de péril imminent a également été pris sur la maison de Mme CASTEL Françoise (VAPPEREAU) rue des Pins. Un expert mandaté par le Tribunal Administratif de Marseille a constaté le péril et édicté des mesures provisoires que la commune a prises et des mesures conservatoires à prendre pour l'intéressée dont l'engagement avant fin mars de la démolition de l'ouvrage sinistré.

Madame le Maire indique qu'une deuxième tranche de travaux d'envergure est programmée dès cette année avec l'étanchéification du torrent de la bellotte et la reprise du canal du périmètre, et réalisation de drains profonds.

Madame le Maire informe que la commune d'EMBRUN est maître d'ouvrage, le service RTM des Hautes-Alpes de l'ONF est maître d'œuvre.

Cette première tranche de travaux représente un montant d'environ 600 000 € HT.

Madame le Maire indique que la présente délibération a pour but de demander des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

		600 000 €
Montant HT subventionnable		
<ul style="list-style-type: none">- Etanchéification du canal du périmètre sur l'ensemble du linéaire situé dans le glissement,- Réalisation de drains profonds pour récupérer les eaux en partie haute du glissement et en partie latérale à l'est- Etanchéification du ruisseau de la Bellotte sur l'ensemble de son linéaire pour éviter les infiltrations d'eau dans le glissement.		
ETAT Fonds Barnier –	40 %	240 000 €
REGION	30 %	180 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 %	60 000 €
Autofinancement à charge de la Commune	20 %	120 000 €
TVA à la charge de la commune	20 %	120 000 €
Montant TTC		720 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Vu** Le Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019
- ✓ **Approuve** le plan de financement ci-dessous,

600 000 €

Montant HT subventionnable

- Etanchéification du canal du périmètre sur l'ensemble du linéaire situé dans le glissement,
- Réalisation de drains profonds pour récupérer les eaux en partie haute du glissement et en partie latérale à l'est
- Etanchéification du ruisseau de la Bellotte sur l'ensemble de son linéaire pour éviter les infiltrations d'eau dans le glissement.

ETAT Fonds Barnier –	40 %	240 000 €
REGION	30 %	180 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 %	60 000 €
Autofinancement à charge de la Commune	20 %	120 000 €
TVA à la charge de la commune	20 %	120 000 €
Montant TTC		720 000 €

✓ **Charge** Madame le Maire à signer tous actes à cet effet »

Rapport n° 2019-004 R : Travaux de renouvellement du mélèze en forêt communale d'Embrun

- . décapage localisé du sol après coupe d'ensemencement en parcelle 8
- . plantation d'un parquet après coupe rase en parcelle 4

Demande de subventions

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle que le mélèze est une essence forestière caractéristique des Alpes du Sud, valorisable en bois d'œuvre de qualité (structure, menuiserie intérieure et extérieure...) valorisé en particulier par les scieries régionales. Son maintien a un intérêt également écologique, pastoral et touristique.

Espèce pionnière, sa régénération nécessite des travaux que les propriétaires n'engagent souvent que sous réserve d'un soutien financier.

Madame le Maire indique que l'aménagement forestier de la forêt communale d'Embrun applicable pour la période 2016-2035, prévoit une sylviculture sous forme de futaie par parquets avec un effort de renouvellement de 90.67 ha réparti entre une surface à ouvrir de 53.43 ha et une surface à terminer de 18.74 ha.

La présente délibération consiste en des travaux sur 5,50 ha, sur les parcelles forestières n° 4 (Pré Cerisier) et 8 (Les Fontainiers)

Madame le Maire précise que le coût prévisionnel global hors taxes (T.V.A. en sus) s'élève à 53 000 € (travaux + ATDO) et que la durée des travaux se fera sur un an.

La présente délibération a pour but d'approuver le projet ci-dessus et solliciter l'attribution d'aides auprès de la Région et du Département selon le plan de financement ci-dessous :

Montant HT subventionnable		
Montant Travaux		53 000 €
Convention d'Assistance à Donneur d'Ordre (ATDO)		
REGION PACA	40 %	21 200 €
Conseil Départemental	30 %	15 900 €
Montant à charge de la Commune (HT)	30 %	15 900 €
TVA à la charge de la commune		10 600
Montant TTC		63 600 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal,

- Vu le Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019,
- APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;
- SOLLICITE l'attribution d'aides publiques auprès de la Région et du Département, selon le plan de financement ci-dessous :

Montant HT subventionnable		
Montant Travaux		53 000 €
Convention d'Assistance à Donneur d'Ordre (ATDO)		
REGION PACA	40 %	21 200 €
Conseil Départemental	30 %	15 900 €
Montant à charge de la Commune (HT)	30 %	15 900 €
TVA à la charge de la commune		10 600
Montant TTC		63 600 €

- S'ENGAGE à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet ;
- CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet ;
- CERTIFIE que les parcelles cadastrales sur lesquelles les travaux ont lieu relèvent du Régime Forestier et sont propriétés communales ;
- DESIGNNE l'Office National des Forêts comme assistant technique à donneur d'ordre ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet. »

Rapport n° 2019-005 R : Convention d'intervention foncière sur le site « Champ de Mars » avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Délibération retirée en séance.

Rapport n° 2019-006 R : Rue des Pins et Impasse des Aubépinés – Convention Commune d'Embrun / Syndicat Mixte d'électricité des Hautes- Alpes (SyME05)

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire informe le conseil municipal que lors des travaux d'aménagement de la rue des Pins et de l'Impasse des Aubépinés, le Syndicat Mixte d'électricité des Hautes alpes, suite à la demande formulée par la commune, a réalisé les études et les demandes d'autorisation nécessaires à l'exécution de ce projet et prend à sa charge 80 % du coût de l'enfouissement des réseaux électriques et 50 % du coût de l'enfouissement des réseaux France télécom

Une participation financière de 29 000,00 € HT pour l'exécution de ses travaux, reste à la charge de la commune.

Une convention doit être établie entre la commune et le Syme des Hautes alpes.

Madame le Maire entendue

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu l'avis du Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019

Accepte le projet d'enfouissement des réseaux

Autorise Madame le Maire à signer la convention

Dit que la dépense sera prélevée au budget communal 2019. »

Rapport n° 2019-007 R : Cession en partie des parcelles communales section AL 789 et AL 786 sises à Entraigues. Annule et remplace la délibération n° 2018.133 R du 3 décembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle la délibération n° 2018.133 R du 3 décembre 2018 portant sur la cession en partie des parcelles communales section AL 527 et AL 529 sises à Entraigues à Messieurs RICHARD Eric et Jérôme, gérants de la SCI JE sise Boulevard Pasteur à Embrun qui souhaite réaliser une extension de leur établissement dans la Zone Artisanale d'Entraigues.

Cette entreprise possède à Entraigues un bâtiment sur les parcelles cadastrées section AL n° 531 et 594

Dans le cadre de leur projet d'extension et en raison de la limitation actuelle de l'emprise au sol la société JE a sollicité la commune pour l'acquisition des parcelles anciennement cadastrées section AL 527 et AL 529 d'une superficie totale de 265 m².

Madame le Maire précise qu'il a été proposé la cession au prix de 10 600 euros.

Lors de l'établissement de l'acte de cession, M JACQUET, percepteur a fait savoir auprès de l'Etude GONNET – SARDY – FORTOUL que le prix devait être noté TTC ou HT.

Madame le Maire indique qu'un procès-verbal de délimitation a été établi par Monsieur Jacques POTIN portant sur une division de parcelles cadastrées AL 527 et 529. La parcelle cadastrée AL 527 est divisée en parcelles AL 786 au profit de la SCI JE et AL 787 au profit de la commune. Quant à la parcelle cadastrée AL 529, celle-ci a été divisée en parcelles AL 788 au profit de la commune et AL 789 au profit de la SCI JE selon le plan de division ci-joint.

Madame le Maire indique qu'il convient par la présente délibération de préciser que la cession porte sur la somme de 10 600 euros TTC.

Madame le Maire précise que la présente délibération a pour but de l'autoriser à signer la cession auprès de l'Etude GONNET – SARDY – FORTOUL au profit de la SCI JE.

Les frais de document d'arpentage et les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Madame la Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ Vu Le Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019.
- ✓ Approuve le prix de vente fixé à 10 600 € TTC des parcelles cadastrées Section AL 789 et AL 786 pour une superficie de 265 m².
- ✓ Indique que les frais d'arpentage et de bornage sont à la charge de la commune.
- ✓ Charge l'étude GONNET – SARDY – FORTOUL de la préparation de l'acte de cession des parcelles cadastrées Section AL 789 et AL 786 pour une superficie de 265 m² à la SCI JE.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'acte de cession et tous actes à cet effet. »

Rapport n° 2019-008 R : Désignation du directeur du Camping Municipal de la Clapière

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle que le Conseil d'exploitation s'est réuni le 21 Janvier 2019 pour proposer le nom d'un Directeur : Monsieur Jean COURT.

Le Directeur assurera le fonctionnement des services de la Régie à autonomie financière, la préparation du budget, la gestion du personnel.

Vu les articles L 2221-14 et R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 19 juin 2018 ;

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vu** Le Comité consultatif Travaux – Accessibilité – Circulation du 23 janvier 2019,
- **Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation du 21 janvier 2019,
- **DESIGNE** Monsieur Jean COURT, Directeur de la régie du Camping Municipal de la Clapière »

Rapport n° 2019-009 R : Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Alpes et Durance

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Décret à modifier la représentation des collectivités locales au sein des Conseils d'Administration des Lycées et des Collèges.

Désormais la Commune et la Communauté de Communes sont représentées, chacune, par un élu titulaire et un élu suppléant.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration du Lycée Professionnel Alpes et Durance.

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sur proposition de Madame le Maire,

- **DESIGNE** : Madame Chantal ESMIEU comme représentante titulaire et Madame Danièle BENOIT-CRESPIN comme représentante suppléante pour

siéger au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Alpes et Durance à compter de l'année scolaire 2018/2019. »

Rapport n° 2019-010 R : Adoption du plan de formation triennal 2019-2020-2021

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formations individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation d'établir un plan annuel ou pluriannuel, présenté pour avis au Comité Technique de la collectivité.

Le plan de formation triennal de la commune d'EMBRUN s'inscrit dans une volonté forte de concilier la performance du service public rendu aux usagers, et la qualité de vie au travail des agents. C'est un outil qui vise à réaliser les projets politiques tout en mettant en œuvre une politique de ressources humaines.

Les propositions retenues, qui ont été soumises à l'avis du Comité Technique réuni en séance le 22 janvier 2019, reposent sur huit axes stratégiques :

- Hygiène et sécurité
- Relation à l'utilisateur - accueil
- Utilisation des logiciels
- Adaptation à l'emploi / perfectionnement dans les métiers territoriaux
- Management - réflexion sur les pratiques
- Développement personnel
- Programme AGIR
- Communication

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 janvier 2019,

L'assemblée est invitée à se prononcer

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de formation triennal 2019-2020-2021 ;

PRECISE que les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment les conventions conclues avec les organismes de formation ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune. »

Rapport n° 2019-011 R : Renouvellement convention cadre entre la Commune d'EMBRUN et le CCAS d'EMBRUN définissant de partenariat et de facturation des actions réciproques

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-26,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les régions, les départements et l'Etat en matière d'action sociale et de santé,

Vu la loi n° 86-17 du 06 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013.46 du 27 février 2013,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 janvier 2018,

Madame le Maire rappelle que le statut des CCAS est régi par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des familles. En tant qu'établissement public administratif, le CCAS dispose d'un pouvoir propre, exercé grâce à un budget, un personnel et un patrimoine distinct de celui de la Ville. Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention annuelle et lui apporte également divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs, tout en garantissant la cohérence globale du fonctionnement des services de l'action sociale.

Aussi, et afin de répondre aux obligations légales en la matière, par délibération n° 2013.46 du 27 février 2013, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention cadre définissant et fixant les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville d'EMBRUN pour participer au fonctionnement du CCAS et réciproquement.

Cette convention arrivant à terme, il est donc proposé de la renouveler pour formaliser la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Commune d'EMBRUN.

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe ;
AUTORISE Madame le Maire à la signer. »

Rapport n° 2019-012 R : Convention relative à la participation de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à la commune d'EMBRUN pour l'Ecole de Musique et de Danse d'EMBRUN afin de mener l'action expérimentale « Musique à l'école »

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes au titre de sa compétence facultative « Culture – Offrir une culture musicale et de danse au territoire par une participation financière à l'Ecole municipale de musique et de danse d'EMBRUN et à d'autres initiatives municipales complémentaires d'enseignements artistiques ayant un impact sur l'ensemble du territoire » de soutenir l'action expérimentale « Musique à l'école » portée par l'Ecole de Musique et de Danse d'EMBRUN,

Après examen en sous-commission culture du 10 octobre 2018, considérant que ce projet consiste à permettre à un musicien intervenant, « Dumiste » (Diplôme universitaire de Musicien Intervenant), d'intervenir dans les 9 écoles primaires recensées sur Serre-Ponçon soit 22 classes élémentaires depuis le 1^{er} septembre 2018.

Madame le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, permettant à celle-ci de verser à la commune d'EMBRUN pour l'Ecole de Musique et de Danse une participation financière supplémentaire de 10 000 € pour mener à bien cette action jusqu'au 06 juillet 2019 (période test) et en cas de bilan positif de ces actions, de mener à bien les interventions jusqu'au 31 décembre 2019. Cette participation sera versée sur la base d'un bilan moral et au prorata des dépenses réalisées.

Madame le Maire entendue,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE l'action expérimentale « Musique à l'école » portée par l'Ecole municipale de Musique et de Danse d'EMBRUN,

ADOPTE les termes de la convention ci-après annexée,

AUTORISE le Premier Adjoint à signer ladite convention ainsi que les avenants appelés à intervenir,

PRECISE qu'un titre de recettes sera établi en fin d'année au prorata des dépenses réalisées. »

Liste des D.I.A

Monsieur Gérard MARCELLIN donne la liste des D.I.A. et indique que la Commune d'Embrun n'a pas exercé son droit de préemption.

Questions orales :

Grand débat national : Madame Martine ASSANDRI demande si la commune prévoit d'organiser une réunion relative au grand débat national.

Madame le Maire répond que la commune prévoit d'organiser une réunion publique le jeudi 7 février à 18h30 à la Manutention autour des 4 thèmes proposés dans le cadre du débat national. C'est un débat qu'il faut organiser en définissant le temps de parole accordé aux intervenants, en notant sur des tableaux les remarques et propositions

Ce grand débat est une opportunité à saisir et il doit être utile. Ce n'est pas le débat de la commune. Il faut donner la parole aux citoyens et c'est le rôle du Maire et des élus d'organiser cette rencontre et de faire remonter les doléances. C'est pourquoi il faut préparer cette soirée et Madame le Maire propose aux élus intéressés de participer à la réunion préparatoire de ce grand débat : lundi 4 février à 17h00 en Mairie, salle des mariages.

Madame le Maire précise que dans le cadre de ce grand débat national, elle fera remonter les propositions et les remarques de la commune sur les sujets pénalisant son fonctionnement et son organisation. Notamment sur le fonctionnement de la santé publique dans notre secteur avec les problématiques de l'Hôpital d'Embrun et du maintien de son service des urgences. Madame le Maire interviendra également sur la fiscalité des collectivités locales et en particulier sur les conséquences défavorables du FNGIR. Une demande pour que le canton d'Embrun soit classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pourrait également être faite afin de pouvoir percevoir les dotations correspondantes.

Madame le Maire indique que la date du prochain Conseil Municipal sera communiquée rapidement.

séance est levée à 20h20